

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAU

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havar, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Départs de
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »
CAHORS	CAHORS	AGEN	PÉRIGUEUX
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »
CAHORS	CAHORS	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 6 Janvier 1876.

La commission de permanence s'est réunie lundi, à Versailles, à une heure et demie, sous la présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président de l'Assemblée nationale.

MM. Duclerc et Audren de Kerdrel, vice-présidents ; Voisin, secrétaire, sont au bureau.

Aucun membre du gouvernement n'est présent.

Tous les membres de la commission sont présents, à l'exception de M. Cocher, qu'une dépêche a rappelé subitement chez lui, et M. Tirard qui, malade, s'était fait excuser.

M. de Kerdrel, au début de la séance, demande que, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, les comptes rendus des séances de la commission de permanence ne soient pas livrés à la publicité. Ceux qui donnent les journaux ne peuvent avoir, d'ailleurs, aucun caractère officiel, puisqu'il n'est point dressé de procès-verbal, et il semble préférable, dans ces conditions, de s'abstenir de les publier.

M. Ernest Picard estime, au contraire, qu'il y a de réels avantages à cette publication. Il est certain d'ailleurs que les comptes rendus livrés jusqu'à ce jour à la presse ont toujours eu, à défaut d'un caractère d'authenticité officielle, une forme impartiale qui n'a provoqué aucune réclamation.

D'ailleurs, la période électorale qui est ouverte, peut donner lieu à des questions importantes relatives aux faits qui se passeraient, et qui soient de nature à vivement intéresser l'opinion publique. Il est bon qu'on sache que la commission de permanence remplit exactement son rôle, qu'elle reste la gardienne sévère des droits de l'Assemblée et la dépositaire fidèle de son autorité.

M. Rameau appuie ces observations, en faisant remarquer que la question a été maintes fois soulevée et résolue, puisque toujours après une proposition identique, les commissions précédentes n'ont pas cru devoir s'opposer à la publication des comptes rendus.

M. de Kerdrel insiste ; il croit que les réclamations qui pourraient se produire à propos de faits électoraux viendront plus utilement devant la prochaine Assemblée. La commission, n'a pas à connaître des questions qui sont de véritables interpellations, et pour lesquelles il ne saurait exister aucunes sanctions.

M. Hamille, conformément à la pensée de M. de Kerdrel, demande que le secret des délibérations soit exigé de chacun des membres de la commission.

M. de Kerdrel, revenant sur ce qu'il a dit, pense qu'il faudra se garder d'apporter aucune réclamation relative aux élections ; ce serait étendre, en dehors de tout droit, les prérogatives de la commission.

M. Noël Parfait constate que les comptes rendus n'ont jamais fait l'objet d'aucune réclamation. Il s'étonne, d'autre part, qu'on puisse nier l'évident intérêt qu'il peut y avoir à porter certaines questions devant la commission.

M. Lepère. — Il y a là, pour l'opinion publique, une garantie nécessaire ; ce dont il s'agit est précisément du domaine de la commission, représentant l'Assemblée souveraine, gardienne des droits et des intérêts publics. Le pays ne comprendrait pas qu'on voulût lui taire ce qui se passe dans la commission et ce qui l'intéresse au plus haut point.

D'après les explications que nous venons d'analyser, la commission, sans prendre de décision, laisse à chacun de ses membres la responsabilité des communications qu'ils croiront pouvoir faire à la presse.

La commission fixe ensuite sa prochaine réunion au jeudi 20 janvier, à moins toutefois qu'elle ne soit convoquée par un de ses membres, un seul

d'entre eux pouvant prendre cette initiative.

Elle ne fixe d'ailleurs aucune autre date pour ses réunions ; elle en déterminera le jour la prochaine fois et selon les événements.

M. le président dit qu'en l'état actuel des choses, il ne prévoit pas qu'aucune question doive être adressée au gouvernement.

La séance est levée à deux heures.

Nous sommes heureux de lire la déclaration suivante dans le *Français*, organe principal de M. Buffet :

Ceux qui affectent de croire que M. Buffet fait entrer M. Rouher et ses amis dans l'Union conservatrice, ou qui soutiennent du moins qu'il y a eu sur ce point quelque équivoque dans son langage, font preuve eux-mêmes ou d'une singulière mauvaise foi ou d'une bien grande légèreté.

Oui, M. Buffet ne veut pas, sous prétexte de bonapartisme, rejeter une grande partie des conservateurs, qui peuvent avoir gardé de l'Empire des souvenirs différents des nôtres, mais qui sont disposés à prêter au Gouvernement actuel, un concours sincère et précieux. — A ceux-là il a fait appel.

Mais il a repoussé hautement les bonapartistes qui, comme M. Rouher et ses amis, se préoccupent, dans leurs manœuvres, non de sauver la Société mais de rétablir l'Empire.

Aussi, la première condition, la condition indispensable pour être *candidat conservateur* aux yeux du Gouvernement, c'est de ne pas vouloir le rétablissement de l'Empire. Jamais M. Buffet n'a été mieux inspiré, et les électeurs ne devront pas oublier de poser nettement aux candidats la question de savoir si, dans une situation quelconque, ils accepteraient une nouvelle édition de régence du 2 décembre, de la guerre et du doublement de notre dette publique.

M. de Valon nous adresse une lettre que nous pourrions nous dispenser de reproduire ; mais nous nous garderons bien de priver de ce morceau les lecteurs du *Journal du Lot*.

Nous n'avons rien dit de M. de Valon, en aucun temps, qui lui permette d'agir ainsi à notre égard. Une seule fois, nous avons parlé de lui dans les termes les plus convenables et les plus modérés, pour regretter que, précisément au jour anniversaire du 21 janvier, il eût eu le triste courage d'adresser une odieuse injure à la mémoire du roi Louis XVI.

On n'a pas oublié que le lendemain de ce jour, c'est-à-dire le 22 janvier 1875, M. Jules Favre se chargea de développer et de compléter l'accusation de M. de Valon. Il est bon de faire ce rapprochement édifiant : en effet, si MM. Jules Favre et de Valon ont été en désaccord ces jours derniers sur la révolution du 4 septem-

bre, ils se tendent la main quand il s'agit de la monarchie qui avait gagné à la France l'Alsace et la Lorraine.

Voici la lettre de M. de Valon :

Paris, 4^{re} janvier 1876.

Monsieur,

Je viens de lire le *Journal du Lot* du 30 décembre.

Veuillez être persuadé que je n'ai nullement l'intention, pas plus cette fois que d'habitude, de relever la façon dont un fait me concernant peut être présenté par votre rédacteur.

Mais je trouve dans votre troisième colonne ce passage :

« D'après M. de Valon, la paix ne nous aurait fait perdre que l'Alsace à la date du 4 septembre... »

Ceci dépasse toute mesure, car sur ce point fondamental cette pensée n'est pas la mienne.

La question touchée par moi dans la séance du 27 décembre dernier n'était pas le moins du monde celle de savoir à quelles conditions on pouvait traiter de la paix au 4 septembre. A cet égard, voici ce qu'une étude approfondie me permet d'affirmer : c'est que la sauvegarde de l'intégrité de notre territoire était solidarisée au maintien du gouvernement impérial ; c'est que la révolution du 4 septembre en isolant la France en Europe a permis aux ambitions de la Prusse de se satisfaire.

Les hommes de cette révolution disent que l'empire a perdu l'Alsace et la Lorraine ! Ce qui est vrai c'est qu'ils ont, eux, acheté au prix de nos deux provinces et de nos milliards et de tous nos deuils, le renversement de l'empire et l'établissement de la République.

Le 20 septembre 1870, la révolution avait perdu Strasbourg ; le 4 novembre elle avait perdu l'Alsace ; elle a enfin perdu le 28 janvier 1871, l'Alsace et la Lorraine.

Ce que j'ai rappelé à M. Jules Favre quand il sollicitait les sévérités de la justice contre les brochures bonapartistes, c'est qu'au retour de Ferrières, le 21 septembre 1870, contrairement à la vérité, il avait affirmé que la Prusse dès lors réclamait l'Alsace et la Lorraine par droit de conquête. Je ne puis croire encore que votre rédacteur veuille défendre ou couvrir ce que j'ai eu le droit d'appeler « ce mensonge effroyable » sur lequel ont reposé la dictature révolutionnaire et l'écrasement de notre malheureux pays.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Recevez l'expression de mes sentiments de considération.

A. DE VALON,
Député du Lot.

La meilleure réponse que nous puissions faire, c'est de citer le compte-rendu *in extenso* du *Journal officiel*. Nous avons déjà reproduit le compte-rendu analytique ; mais il paraît que la leçon n'a pas été suffisante. On verra plus clairement par le compte-rendu *in extenso* quel a été le langage de M. de Valon dans la séance du 27 décembre, langage tellement clair que nous n'avons rien à changer, rien à ajouter à notre appréciation. On verra aussi avec quelle indignation l'Assemblée a accueilli la justification de cet Empire qui avait commencé par la parjure et qui a fini par l'invasion et le partage, après avoir jeté en prison les représentants du pays,

envoyé en exil 50 mille citoyens, fabriqué la loi de *sûreté* générale aussi atroce que la loi des suspects en 1793, déclaré la guerre à la Russie, et puis à l'Autriche, et puis au Mexique, et puis à l'Allemagne, toujours fait la guerre, toujours, toujours, sans motifs aucuns, jusqu'au moment où il nous a entraînés au fond de l'abîme creusé de ses propres mains.

Nier la responsabilité de l'Empire dans la guerre de 1870, nier que M. de Bismarck, même avant Sedan, avait fait dresser la carte qui annexait l'Alsace et la Lorraine à l'Allemagne, c'est nier l'évidence et la clarté du soleil. Mais en vérité, écoutez ceci, honnêtes gens qui nous lisez :

Si la paix était possible avant la révolution du 4 septembre, sans céder une partie du territoire français, pourquoi Napoléon III, n'a-t-il pas signé la paix à Sedan, quand il a été conduit prisonnier au quartier-général du roi de Prusse ?... Tout aurait été fini d'un trait de plume.

On ne refait pas l'histoire : Or, l'histoire complètement élucidée, depuis cinq ans, par la publication de toutes les pièces diplomatiques les plus indiscutables, établit que le second Empire est responsable de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, de même que le premier Empire est responsable de la perte de Sarrelouis et de Landau.

Le premier Bonaparte nous a coûté deux invasions, une indemnité d'un milliard et un département environ. Le second Empire nous a coûté une invasion, une indemnité de cinq milliards et quatre départements environ, c'est-à-dire seize cent mille français arrachés à la patrie pour devenir allemands. Et tout cela, sans parler de nos frais de guerre personnels qui ont atteint douze ou quinze milliards dans les deux Empires ! La guerre de Crimée seule, qui nous a brouillés avec la Russie, nous a coûté trois emprunts s'élevant à un milliard et demi. Celle-là pourtant a été une guerre victorieuse.

M. de Valon. Messieurs, M. Jules Favre, sous prétexte de combattre l'article qui est soumis à vos délibérations, est simplement venu appeler les sévérités de la justice sur les brochures bonapartistes. Je l'ai interrompu pour lui adresser une parole grave, une parole dont je comprends toute la gravité, mais que je maintiens.

Je lui ai dit que les brochures bonapartistes avaient pour principal objet de répondre aux mensonges de M. Jules Favre... (Vives réclamations à gauche et cris : à l'ordre !)

M. Jules Favre. Vos injures, monsieur, vous appartiennent ; je vous les laisse.

A gauche. Rappelez l'orateur à l'ordre, monsieur le président.

M. Jules Favre. La tribune devient une halle, grâce à ces messieurs ! (Agitation).

M. le président. Monsieur de Valon, vous n'avez pas le droit de vous servir, à la tribune, d'une expression injurieuse ; je vous invite à la retirer.

Plusieurs membres à droite, s'adressant à l'orateur ! Retirez-là !

M. de Valon. Je retire l'expression, parce que je veux l'expliquer et la justifier. (Rumeurs à gauche).

Je ne me propose de parler ici ni de l'empire ni du fait du 4 septembre. Je prends le Gouvernement du 4 septembre comme il se donne, mais j'ai le droit de lui demander compte de ses actes et je viens parler ici entre autres d'un acte capital, dont la vérité se trouve dévoilée dans des enquêtes qui, malheureusement, n'ont pas encore été discutées.

Plusieurs membres à gauche. Si, elles sont jugées !

M. de Valon. Le Gouvernement du 4 septembre, à mes yeux, n'avait qu'un devoir, comme il n'avait qu'un pouvoir, c'était de s'effacer devant les représentants de la nation. Ce que je veux rappeler, c'est que, pour ajourner les élections, pour garder la dictature, le Gouvernement du 4 septembre a trompé le pays sur les véritables exigences de l'ennemi. C'est là un point fondamental sur lequel j'ai eu l'honneur d'appeler l'attention de l'Assemblée, il y a cinq années déjà ; c'était au mois de juin 1874.

En effet, au retour de Ferrières, à la fin de septembre 1870, M. Jules Favre faisait afficher sur les murs de Paris et dans toutes les communes de France, que la Prusse demandait, à cette époque, par droit de conquête, la cession de l'Alsace et de la Lorraine, or cela n'était pas vrai. (Exclamations à gauche). Et c'est sur ce mensonge qui faisait de deux provinces que l'ennemi ne demandait pas, l'enjeu d'une guerre, d'une nouvelle guerre que ses auteurs reconnaissent même impossible... (Nouvelles exclamations et dénégations à gauche).

Cette déclaration était si peu vraie, que M. Jules Favre l'a avoué lui-même à cette tribune ainsi que dans un livre qu'il a publié en 1877. Dans ce livre il a reconnu que M. de Bismarck ne lui avait pas demandé la Lorraine.

Ce mensonge, mensonge effroyable sur lequel ont reposé l'extension de l'invasion, les misères du siège de Metz et les deuils du siège de Paris... (Nouvelles protestations à gauche), ce mensonge a été renouvelé au mois d'octobre.

M. de Pressensé. Et vos pièces fausses ?

M. Maurice Rouvier. Et vos fausses dépêches !

M. de Valon. Ce mensonge a été renouvelé au mois d'octobre.

M. Humbert. Ce n'était pas un mensonge ! Tout l'a bien prouvé depuis !

M. Tirard. Ne parlez pas de mensonges ! Vous avez trompé la France ; vous avez engagé la France dans la guerre sur une fausse dépêche !

M. le président. Monsieur Tirard, vous n'avez pas la parole.

M. Georges Périn. Ceux qui ont menti, monsieur de Valon...

M. le président. N'interrompez pas !

M. Georges Périn.... ce sont ceux qui ont inventé une dépêche télégraphique qui n'a jamais existé...

M. le président. Encore une fois, monsieur Périn, n'interrompez pas !

M. Georges Périn, continuant.... et sur laquelle ils se sont fondés pour déclarer la guerre : ce sont les ministres de votre Gouvernement !

M. le président. Monsieur Périn, vous persistez à interrompre, je vous rappelle à l'ordre.

M. de Valon. Il est constaté dans les procès-verbaux du Gouvernement de la défense nationale, séance du 5 novembre, qu'à cette date l'ultimatum de la Prusse était ainsi conçu :

Voix à gauche. Ne parlons plus de ces choses-là, c'est désolant !

M. de Valon.... « Aujourd'hui, l'Alsace et 3 milliards ; après la prise de Paris, l'Alsace et la Lorraine et 5 milliards. »

M. Jules Favre. Je demande la parole.

M. Tolain. Mais c'est la réclame électorale des bonapartistes cela.

M. Bamberger. Vous oubliez le vote de déchéance ! (Vive agitation).

M. le président. Monsieur de Valon, j'ai à vous faire une observation, veuillez l'écouter.

Je ne puis admettre qu'à propos de la loi sur la presse, on vienne à cette tribune traiter un sujet aussi douloureux... (Très-bien ! très-bien ! à gauche), et je vous invite à rentrer dans l'objet de la discussion. (Approbation).

M. de Valon. Je veux, je le répète, justifier l'expression dont je me suis servi. J'aurais beaucoup à dire encore. Je n'ajoute qu'un mot sur le point spécial que je viens d'effleurer ; c'est que le lendemain du jour où se tenait la séance que je rappelais à l'instant, c'est-à-dire le 6 novembre, un avis du Gouvernement du 4 septembre laissait croire encore que l'ennemi à cette date, réclamait les deux provinces et qu'une circulaire de M. Jules Favre, le surlendemain 7 novembre, l'affirmait expressément.

M. Jules Ferry. Mais non ! Ce sont là des impostures !

M. de Valon. Si c'est une imposture, monsieur Ferry, demandez donc que la question soit largement, librement discutée.

M. Jules Ferry. Oui, c'est une imposture !

M. Jules Simon se lève et prononce avec animation quelques paroles que le bruit empêche d'en-

tendre.

M. le président. Messieurs, n'interrompez pas.

M. de Valon. Il ne m'est pas permis, je le vois, de continuer ; mais, quoi que vous fassiez, la question sera jugée. Les uns et les autres nous seront jugés par l'opinion.

M. Tolain. Il y a longtemps que vous devriez être tous jugés ! (Bruit général).

M. Jules Favre monte à la tribune. — Rumeurs sur quelques bancs à droite, applaudissements à gauche.

M. Jules Favre. Je laisse à ceux qui en ont besoin l'usage et la responsabilité de l'insulte ; pour moi, je la méprise. (Oh ! oh ! à droite. — Applaudissements à gauche).

Je ne demande pas davantage, par quel singulier hasard celui qui descend de la tribune représente précisément le parti qui a perdu la France et qui l'a condamnée à la plus douloureuse des extrémités. (Nouveaux applaudissements à gauche).

On veut accuser ceux que vous appelez les hommes du 4 septembre, qui n'ont été que des citoyens marchant à ce qu'ils croyaient leur devoir. (Exclamations ironiques à droite.) ne renversant aucun gouvernement ; car ceux qui viennent aujourd'hui nous reprocher d'avoir pris le timon des affaires, où étaient-ils ?... (Bravos et applaudissements à gauche.) Si provoquant la veille, ils cherchaient partout un refuge à des dangers qui ne les menaçaient pas, mais dont ils trouvaient le germe au fond de leur conscience. (Nouveaux applaudissements).

M. Haentjens. Nous étions à notre poste !

M. de Valon. Pour moi, c'est surtout depuis le 4 septembre et depuis Bordeaux que je suis dévoué à l'empire.

M. Jules Favre. Je laisse de côté toutes ces récriminations et je ne veux répondre qu'à un fait. On nous accuse d'avoir prolongé la défense ! Qui de vous aurait voulu l'interrompre, quand les dernières ressources de la France n'étaient pas épuisées ? Auriez-vous voulu signer la déplorable paix avant que l'infortune, mais une infortune sans nom, nous y eût contraints ?

Oui ! nous avons été brisés dans la lutte ; mais, à côté de nous nous avons vu tomber les plus vaillants enfants de la France ; nous avons assisté aux angoisses d'une population, qui a supporté avec un héroïsme constant, les privations les plus douloureuses ; nous l'avons vue, nous avons participé à ses douleurs... (Applaudissements à gauche), et c'est alors que la résistance était impossible que nous avons mis bas les armes. Au moins l'honneur de la France est sauf, et nous ne l'avons pas compromis dans une capitulation hâtive, qui aurait pu servir des desseins dynastiques, je le reconnais, mais qui aurait été la trahison de tous les devoirs de bons citoyens. (Nouveaux applaudissements à gauche).

Et maintenant vous nous dites que nous aurions pu faire la paix dans d'autres conditions.

M. de Valon. Je n'ai pas dit cela ! J'ai dit que vous avez trompé le pays.

Voix à gauche. A l'ordre ! — Silence aux bonapartistes. — N'interrompez pas.

M. Jules Favre. J'ai dit que je méprisais les injures ; je ne demande pas mieux que d'entendre les faits.

Un membre à droite. Qu'avez-vous fait de l'armée de l'Est ?

Un autre membre. Pourquoi n'avez-vous pas réuni l'Assemblée.

M. Jules Favre. Parce que cela était impossible. (Allons donc ! — Exclamations et rires sur plusieurs bancs à droite). Riez tant que vous voudrez. Nous vous avons demandé sans cesse de discuter ces questions et je vous ai rappelé que le membre le plus attaché à la dynastie napoléonienne, le 4 septembre, avait présenté son projet de constitution de gouvernement, en reconnaissant qu'il était impossible, tant que l'étranger était sur le territoire, de convoquer l'Assemblée. Avez-vous dit quelque chose contre ce procès verbal du *Journal officiel* ? Non.

M. de Valon. J'ai seulement dit que vous avez trompé le pays, et c'est ce que je répète.

M. le président. N'interrompez pas !

M. Jules Favre. Il est facile d'injurier ; il est facile de ressasser de vieilles calomnies ; il est facile, en niant la vérité, en disant qu'il fait nuit en plein jour, en déchirant les actes les plus certains, il est facile, dis-je, d'attaquer ses ennemis ; mais la vérité historique est là. Les membres de la commission du Corps législatif reconnaissent, et le général de Palikao lui-même, qui en faisait partie, reconnaissait de son côté qu'il était impossible, alors, de convoquer l'Assemblée ; et nous l'avons reconnu comme eux avec douleur.

Vous parlez toujours de dictature. En vérité, vous semblez ignorer les faits les plus élémentaires. Cette dictature, mais la plupart de ceux d'entre vous qui ont un cœur généreux et français... (Rires ironiques sur quelques bancs à droite) étaient venus à nous pour nous soutenir ; ils formaient autour de nous une ceinture de résistance patriotique qu'ils voulaient opposer à l'ennemi. Et quant cette résistance s'est prolongée, alors qu'il n'était pas possible, au milieu de la guerre extérieure, au milieu de toutes les difficultés qui assaillaient le gouvernement de songer à convoquer l'Assemblée ; qu'ai-je fait ? Puisque M. de Valon me met en scène, j'ai le droit de rappeler mes actes, et assurément, je le fais rare-

ment.

Eh bien, lorsque la guerre a été engagée, je suis allé de ma personne, trouver l'ennemi contre la volonté de mon gouvernement ; et quelle était ma pensée ? Elle n'était autre que celle qu'on suppose que je n'ai jamais eue. Vous comprenez fort bien que, seuls et isolés, nous ne pouvions rien faire. Je brûlais du désir de réunir l'Assemblée. (Rires ironiques à droite).

A gauche. N'interrompez pas ! laissez parler.

M. Jules Favre. Je suis allé trouver l'ennemi à mes risques et périls ; je lui ai posé les questions auxquelles il ne devait pas répondre et auxquelles il n'a pas répondu. Et l'honorable M. de Valon renouvelle ici une discussion qui a été vidée à cette tribune il y a cinq ans, dans laquelle j'ai donné à l'Assemblée toutes les explications convenables. Je lui ai dit qu'il ne pouvait être question, entre l'ennemi et celui qui n'avait aucune espèce de pouvoirs officiels, d'un échange de conditions précises. Il n'y a eu, en effet, que des conversations, il n'y a eu que des hypothèses qui m'ont permis de juger ses intentions et de revenir auprès de mon gouvernement lui demander d'abord l'absolution pour cet acte d'indiscipline que j'avais commis... (Mouvements divers), et en second lieu la ratification du projet que je lui proposais, c'est-à-dire la continuation de la lutte à outrance plutôt que de subir l'humiliation d'un armistice qui aurait été précédé par l'occupation d'un des forts de Paris. (Bravos et applaudissements à gauche. — Interruptions à droite.)

Et si, à ce moment, il a été question de l'Alsace ; si, quant à la Lorraine, on a été moins précis, il est, messieurs, hors de doute — et c'est ici que j'attaque non certainement la bonne foi de mon honorable adversaire (Chuchotements à gauche), mais au moins son attention, la gravité de sa parole, — il a été depuis établi que, lorsque sur la provocation insensée, criminelle de l'Empire qui a trompé la France en lui faisant supposer une dépêche qui, celle-là, était mensongère, qui n'avait jamais existé, il a été établi que, lorsque la Prusse s'est mise en marche, il avait été convenu entre ses hommes d'Etat que l'Alsace et la Lorraine nous seraient arrachées...

A gauche. C'est cela ! voilà la vérité !

M. Ancelon. Et de fait, elles l'étaient depuis le 16 août !

M. Jules Favre. C'est donc par le fait de l'Empire qu'elles nous ont été enlevées ; c'est donc ce système de despotisme, de compression à outrance, de régime personnel qui a ruiné la France, et qui l'a conduite aux éventualités les plus terribles. Ce régime, il a été flétri et condamné à cette tribune ; je m'étonne qu'il ose y reparaitre ! (Bravos et acclamations prolongées à gauche.) S'il y reparait, c'est à ses risques et périls ; et après vous, messieurs, c'est la nation entière, qui le réprovera solennellement. (Acclamations et applaudissements répétés à gauche. L'orateur en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses collègues.)

M. de Valon ne nous reprochera pas de cacher au public les pièces du procès.

Quoi ! La Prusse ayant capturé Napoléon III se serait montrée généreuse si l'Empire était resté debout ! Nous venons de faire remarquer que l'occasion de se montrer généreux n'a pas fait défaut au roi de Prusse quand on lui a conduit Napoléon III prisonnier. La paix était faite et l'Empire subsistait, si la Prusse dès ce moment n'avait pas voulu l'Alsace et la Lorraine, qu'elle ambitionnait depuis 1815, et que tous ses journaux, tous ses écrivains, tous ses poètes réclamaient surtout depuis qu'elle avait terrassé l'Autriche en 1866 avec la complicité inintelligente de Napoléon III.

Est-il possible, nous le demandons en toute sincérité, de se montrer plus naïf qu'on ne le fait en arguant de la prétendue générosité prussienne ? S'il est un peuple rapace, un peuple qui n'est arrivé à sa grandeur qu'en pratiquant les maximes les plus odieuses de la conquête et en foulant aux pieds les vaincus, c'est assurément l'Allemagne. Avec toute autre nation, l'Empereur, prisonnier à Sedan, aurait pu signer une paix honorable. Avec la Prusse, il fallait quand même le partage de la France. Il le fallait d'autant plus que l'Empire avait déclaré une guerre insensée, sans munitions, sans soldats et à l'aide d'une pièce fausse.

Pour bien se rappeler la folie de cette guerre, et juger impartialement l'entraînement malheureux de M. de Valon, nous allons remettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des

dépêches des chefs de corps à la veille de nos premiers désastres :

Intendant général à administration guerre, Paris.

« Il n'y a à Metz ni sucre, ni café, ni eau de-vie, ni sel, peu de lard et de biscuit. Envoyez d'urgence... »

Général Ducrot à guerre.

« 20 janvier 1870.

« Demain, il y aura à peine 50 hommes pour garder la place de Neuf-Brisach : et Mortier, Schlestadt et Lichtenberg sont également dégaris... Les Prussiens sont déjà maîtres de tous les défilés de la Forêt-Noire. »

Général commandant 4^e corps au major général, Paris.

« Le 4^e corps n'a encore ni cantines, ni ambulances, ni voitures d'équipage... tout est complètement dégaré. »

Intendant 3^e corps à guerre.

« 24 juillet 1870.

« Le 3^e corps quitte Metz demain. Je n'ai ni infirmiers, ni ouvriers d'administration, ni caissons d'ambulance, ni fours de campagne, ni train, ni instruments de pesage, et à la 4^e division de cavalerie, je n'ai pas même un factionnaire. Je prie Votre Excellence de me tirer d'embarras. »

Général artillerie à guerre.

« Paris, 28 juillet 1870.

« Le colonel du 4^e train m'informe d'un fait grave : sur 800 colliers restant à la direction de l'armée, 500 se trouvent trop étroits. Que faire ? Il y a un magasin, à Douai, 1,700 colliers, dont un tiers se trouvent dans le même cas. »

Intendant 6^e corps à guerre.

« 8 août 1870.

« Je reçois de l'intendant en chef de l'armée du Rhin la demande de 400,000 rations de biscuit et vivres de campagne. Je n'ai pas une ration. »

Maréchal Canrobert à guerre.

« Paris, 40 août.

« Je continue à n'avoir ni marmites ni gamelles ; blessés et malades sont dépourvus de tout. Nous n'avons ni sacs de couchage, ni assez de chemises, ni assez de chaussures... »

Général Michel à guerre.

« Belfort, 21 juillet.

« Suis arrivé à Belfort ; pas trouvé ma brigade ; pas trouvé général de division. Que dois-je faire ? Sais pas où sont mes régiments. »

Et dans un tel dénûment c'est nous, nous, oui nous qui avons déclaré la guerre, de par la volonté d'un seul homme que nous avons investi de tous les pouvoirs !

Et voilà où nous en étions en fait de préparatifs !

Et tel est le régime que M. de Valon voudrait nous ramener ! ! !

Revue des Journaux

Moniteur universel.

Le dernier jour de l'année 1875 a vu la dernière séance de l'Assemblée élue le 8 février 1871. L'Assemblée nationale n'est pas morte, comme le disent des gens fort pressés de l'enterrer, elle vit, elle est présente encore par sa commission de permanence, et si les circonstances l'exigeaient elle reparaitrait à Versailles, aussi puissante qu'elle l'était le 31 décembre ; mais rien n'est moins probable que des événements qui la rappelleraient sur la scène politique qu'elle vient de quitter. Ainsi la prorogation de samedi, sans être une dissolution, est bien la séparation définitive. L'Assemblée, par la voix de son président, a fait ses adieux à la France.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a su trouver des paroles dignes du grand corps politique auquel il adressait un discours d'adieux, dignes du pays à qui ces adieux ne s'adressaient pas moins qu'à l'Assemblée elle-même. On ne saurait faire de son allocution un plus grand et un plus juste éloge qu'en disant qu'elle clôt dignement une des plus importantes périodes de notre histoire. L'immensité des désastres à réparer et qui ont été réparés dans la mesure du possible, la grandeur des résolutions qu'il fallait prendre, et qui ont été prises aussi dans la mesure du possible et suivant les inspirations du patriotisme et du bon sens, font de la législation qui s'est terminée samedi der-

nier une de ces époques qui laissent des traces profondes dans l'histoire d'un peuple.

L'avenir seul dira, comme pour toute œuvre humaine, le dernier mot sur l'œuvre de l'Assemblée nationale. Ce vaste travail de législation et de constitution ne saurait avoir la prétention d'être parfait, ni d'être complet, mais il est bien celui qui convenait le mieux à la France et aux circonstances, qui s'adaptait le mieux à la nature des choses, qui, si on l'ose dire, correspondait le plus exactement à la situation donnée. Aussi a-t-il plus de chances de durée que des œuvres plus logiques, plus cohérentes et plus achevées en apparence, mais artificielles, abstraites, ne vivant que d'une vie factice, et bientôt reléguées dans le garde-meuble de l'histoire parmi les curiosités inutiles.

La Constitution du 25 février n'a point ce caractère d'abstraction; elle a été faite, comme l'a dit M. le duc d'Audiffret-Pasquier, pour préserver le pays de l'anarchie et du despotisme; à l'un et à l'autre elle oppose une présidence de la République fortement établie, et des institutions représentatives conformes aux meilleures traditions du régime constitutionnel. Le nom que porte ce gouvernement a pu exciter des défiances, des craintes; on a remarqué que M. le duc d'Audiffret-Pasquier s'est abstenu de le prononcer; il l'a fait, non pas, croyons-nous, par répugnance pour le mot et pour l'institution, mais uniquement pour ne pas aller au-devant d'une manifestation de la part de la gauche. Tant que le mot de République sera le cri d'un parti, l'impartialité même pourra engager le président d'une Assemblée à ne pas l'employer sans nécessité; lorsqu'il sera simplement le nom historique de notre gouvernement constitutionnel, on ne pensera pas plus à l'éviter qu'on ne cherchera les occasions de le prononcer; qui donc aux Etats-Unis songe à crier vive la République?

Ce cri de Vive la République! était inévitable sur les bancs de la gauche, le jour de la clôture de l'Assemblée, comme il était inévitable aussi que sur les bancs de la droite on lui opposât le cri de vive la France! C'est un témoignage suprême de la division profonde qui existait dans la représentation nationale de 1871; mais cette division, dont un patriotisme commun aux partis les plus divers a suspendu et quelquefois même annulé les funestes effets, n'a point empêché qu'un gouvernement ne fût fondé avec l'approbation et, répétons-le après M. d'Audiffret-Pasquier, avec le concours du pays. Oui, le pays a été pour beaucoup dans l'œuvre de l'Assemblée, il s'y est associé, il l'a secondée par son obéissance, par sa sagesse, par son travail, et il s'est montré ainsi capable et digne d'avoir un gouvernement libre. Certes le nom du pays et le nom du gouvernement ne s'opposent pas fatalement l'un à l'autre; ils s'unissent plutôt comme ils l'ont fait dans la dernière acclamation qui ait retenti dans l'Assemblée: « Oui, Vive la France! Vive la République! Vive le Président de la République! » Après ces mots, nous ne lisons plus dans le *Journal officiel* que cette indication entre parenthèses: (L'Assemblée se sépare à six heures un quart.)

Elle s'est séparée le 31 décembre 1875, à six heures un quart. Date historique! Ce n'est point en quelques lignes que l'on peut prétendre apprécier son œuvre depuis le vote de la paix et la répression de la commune jusqu'au vote des lois constitutionnelles; mais, M. le duc d'Audiffret-Pasquier l'a noblement résumée dans ces derniers mots de son discours: « Il est deux choses, a-t-il dit aux représentants de la France, que vous lui remettez intactes: son drapeau et ses libertés. »

La France, malgré ses malheurs, n'avait jamais voulu renoncer au drapeau qui est l'emblème du grand effort de nos ancêtres pour obtenir un gouvernement plus équitable, plus libre que l'ancien régime; l'Assemblée l'a maintenu, ce drapeau tricolore, comme c'était son devoir, et avec lui elle a maintenu les libertés dont il est le signe, c'est-à-dire ces institutions représentatives inconnues ou tombées en France avant 89, et qui, depuis 89, quoique éclipsées à plusieurs reprises, n'ont jamais disparu entièrement. Elles existent aujourd'hui largement étudiées, sagement pondérées. L'Assemblée ne pouvait faire plus.

La nation investie du droit de choisir ses représentants, les choisissant librement, n'a rien à craindre pour ses libertés, que si elle avait le malheur de faire de mauvais choix. Mais écartons une supposition sans vraisemblance; remarquons plutôt, avec M. le président de l'Assemblée nationale, que le pays, par sa sagesse, depuis cinq ans, a répondu admirablement à l'avance à ceux qui oseraient prétendre que la France n'est pas digne de la liberté.

Soleil.

La candidature de M. Thiers, comme représentant du territoire de Belfort, ne sera pas la seule candidature que l'ancien président de la République compte accepter. Voici ce qu'on lit dans le *Courrier du Nord*:

Nous avons été autorisé hier, par M. Thiers, à déclarer publiquement, en son nom, qu'il acceptait la candidature pour la Chambre des députés dans la deuxième circonscription de l'arrondissement de Valenciennes cantons de Bouchain, Saint-Amand et Condé.)

M. Thiers choisit ses candidatures, mais il devient manifeste qu'il se propose de laisser tenter un essai de plébiscite indirect sur son nom.

..

M. Raoul Duval a justifié l'alliance des bonapartistes avec les radicaux dans le scrutin sénatorial, par la haine traditionnelle qu'ils portent à l'orléanisme qui a fait la révolution de 1830.

A cette occasion, la *Gazette de France* publie les réflexions suivantes:

La haine des bonapartistes contre 1830!

Ah! ça, on se figure donc que nous ne nous souvenons pas que personne plus que Napoléon III n'a exalté la Révolution dont parlent aujourd'hui les bonapartistes avec une horreur affectée!

Elle est signée « Napoléon », cette proclamation qui portait:

« PARIS, en 1830, NOUS a montré COMMENT on RENVERSE UN GOUVERNEMENT IMPIE »
» Hommes de 1830, levez-vous! »

France.

Ce n'est pas sans quelque fierté qu'en ouvrant chaque soir les feuilles étrangères, nous n'y trouvons presque jamais rien autre chose que le compte rendu complet de nos séances parlementaires — expédiée instantanément et tout au long par le télégraphe; — que des appréciations, des nouvelles et des articles relatifs aux choses politiques, artistiques, littéraires, de la République française. Le moindre événement qui surgit chez nous ne produit pas moins de sensation au delà qu'en deçà de nos frontières, et c'est là un privilège qu'aucune autre nation ne possède au même degré. Et l'on peut répéter sans chauvinisme aucun, cette phrase banale, qui exprime une vérité beaucoup plus réellement vraie encore que ne l'imaginaient ceux qui en ont tant abusé: « L'Europe a les yeux sur nous. »

Si l'Europe a les yeux sur nous, en revanche nous n'avons pas eu toujours suffisamment les yeux sur l'Europe, et c'est peut-être là l'une des causes principales de nos malheurs et de nos défaites. Ne négligeons donc pas trop ce qui se passe chez les autres peuples. Mais étudions-les en simples spectateurs, pour y puiser des enseignements et des renseignements non pas pour y chercher une opportunité d'immixtion quelconque. Ces vieux mots d'action à exercer, d'influence matérielle à faire prévaloir, de concert à établir entre les grands et puissants Etats pour régler le sort des petits et des faibles, ces vieux mots devraient bien disparaître du vocabulaire politique. Et nous ne saurions trop regretter de voir la Russie, l'Allemagne et l'Autriche manifester aujourd'hui en ce qui concerne la question d'Orient, des pensées d'intervention qui menaceraient, de la manière la plus grave, la tranquillité générale. Singulière idée de s'exposer, sous prétexte de pacifier une petite province de l'empire ottoman, de s'exposer à mettre en feu le continent entier!

Chronique locale

et méridionale.

A l'occasion du 1^{er} de l'an, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a, comme les années précédentes, versé dans la caisse du bureau de bienfaisance une somme de deux cents francs.

On lit dans le *Français*:

Les journaux du bonapartisme militant se montrent fort irrités de la décision patriotique prise par le maréchal Canrobert. Cela se conçoit: toute la manœuvre pour laquelle ils voulaient user du nom d'un soldat illustre se trouve ainsi déjouée par le maréchal lui-même. Cette conduite doit, au contraire, augmenter l'estime de tous les conservateurs pour l'ancien soldat de Crimée, d'Italie et de Metz, et ils peuvent désormais la manifester sans crainte

de paraître servir ainsi des intrigues de parti. Le maréchal a déclaré assez haut, en effet qu'il ne voulait appartenir qu'à la France, non à un parti, et il a témoigné clairement de ses sentiments pour le Gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Aussi ne serions-nous pas surpris qu'un mouvement spontané d'opinion ne portât malgré lui le maréchal au Sénat dans le département où il est né, dans le Lot.

Nous apprenons que s'associant à ce sentiment, M. le vice-président du conseil, aussitôt qu'il a connu la lettre du maréchal Canrobert à M. Haentjens, a écrit au préfet du Lot une lettre dont voici, croyons-nous, non le texte, mais le résumé fidèle: « Le pays verra, dans les motifs de la résolution du maréchal, une nouvelle preuve des sentiments de patriotisme et d'abnégation dont s'est toujours inspiré le maréchal Canrobert dans sa glorieuse carrière; mais le maréchal-président et son gouvernement estiment qu'un serviteur de la France tel que le maréchal Canrobert a sa place au Sénat et que les électeurs du département du Lot, où le maréchal Canrobert est né, voudront sans doute se faire l'honneur de prendre leur illustre compatriote pour les représenter au Sénat. »

Cette note a produit une assez vive émotion dans toute la presse parisienne. La *Gazette de France* blâme vivement la lettre de M. Buffet; la *Moniteur universel*, au contraire, n'y trouve rien de contraire à la bonne politique électorale et constitutionnelle. La *Liberté*, organe de plus en plus bonapartiste, a l'air d'engager M. le maréchal Canrobert à repousser l'initiative de M. Buffet.

M. Thiers a adressé la lettre suivante à un groupe d'électeurs de Périgueux:

Paris, 30 décembre 1875.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, et je vous en remercie.

Je suis vivement touché du vote unanime par lequel la réunion dont vous faisiez partie a bien voulu adopter ma candidature au Sénat pour le département de la Dordogne; mais j'ai le regret de ne pouvoir accepter cette offre, quelque honorable qu'elle soit pour moi.

La préférence que j'ai dû donner à l'arrondissement de Belfort, pour le cas où je siégerais au Sénat, vous expliquera cette détermination qui, en m'empêchant d'accepter vos suffrages, me laisse plein de gratitude pour le beau département de la Dordogne.

Veillez agréer, messieurs, l'assurance de mon affectueuse considération.

A. THIERS.

On nous écrit de Bétaille:

M. X... avait promis de donner la preuve de ses accusations. Il devait citer des phrases entières des sermons du prédicateur du jubilé. Nous attendons et nous attendrons longtemps. Ne nous est-il pas permis de dire que M. X... avait mal entendu ou mal compris? M. X... serait peut-être plus sévère si on s'était mis en pareil cas vis-à-vis de lui....

Exécution de la femme BOUYOU.

Voici quelques détails authentiques que nous avons tâché de recueillir sur l'exécution de la femme Bouyou:

Lundi soir, à 10 heures, la condamnée est partie de la prison de Cahors, accompagnée de M. l'abbé Courtès, directeur de la maîtrise, chargé par intérim du service des prisons, et de M. l'abbé Roche, qui a voulu accompagner M. Courtès, son confrère à la maîtrise. Sophie Bouyou, qui déjà avait été préparée d'une manière indirecte à la fatale nouvelle dans la matinée du lundi, n'a pas été surprise quand son aumônier lui a dit qu'il fallait partir pour le Bourg. Elle a baisé le crucifix avec résignation et est descendue dans la cour de la maison d'arrêt où l'attendait une voiture. La malheureuse femme se préparait depuis longtemps à bien mourir. Son aumônier l'avait déjà entendue plusieurs fois en confession depuis le jour de la condamnation; enfin elle avait fait la sainte communion et gagné le *Jubilé* le jour de la Noël.

Pendant le trajet, qui a duré 9 heures 1/2, la pauvre femme a montré des dispositions admirables. Elle a récité plusieurs fois le chapelet avec les deux prêtres qui étaient à ses côtés; les litanies des Saints; les litanies de la Ste-Vierge; les litanies de la sainte résignation et des actes de contrition plusieurs fois répétés. Pour soutenir ses forces elle a consenti, plutôt que demandé, à prendre quelque

nourriture que lui ont fait accepter les personnes qui l'accompagnaient. C'était vers une ou deux heures du matin.

Quelques minutes avant d'arriver au Bourg, la condamnée a reçu la *nouvelle officielle* que le pourvoi en cassation et le recours en grâce avaient été rejetés. C'est M. le procureur de Figeac qui a fait cette notification officielle. Ce magistrat a ensuite demandé à la condamnée si elle n'avait pas de révélation particulière à faire pour éclairer la justice. Sophie a répondu négativement. Après cela, Sophie Bouyou, restée seule dans la voiture avec son aumônier assisté de M. l'abbé Roche, a reçu l'indulgence de la bonne mort avec des dispositions parfaites. Puis elle n'a cessé de répéter ces belles paroles: « Mon Dieu, je vous fais le sacrifice de ma vie en expiation de mes péchés; mon Dieu, j'unis ma mort à la vôtre. »

Arrivée à la mairie, la victime s'est laissée faire la toilette sans aucune résistance. Pas d'ostentation, pas de faiblesse, mais toujours cette résignation que seule peut donner la religion. Elle a demandé à garder son chapelet à la main et à ne pas se séparer de son scapulaire où était cousue une médaille de Notre-Dame de Lourdes. Cette dernière consolation lui a été accordée. Enfin, après avoir baisé une dernière fois le crucifix qu'elle avait eu constamment sur les lèvres depuis son départ de Cahors, la malheureuse Sophie a reçu le coup fatal sur la place du Bourg. C'était à 7 heures 1/2 du matin.

M. le préfet de la Lozère, vient d'adresser une circulaire aux maires de son département pour la répartition des secours à accorder aux communes qui ont été victimes de l'inondation au mois de septembre dernier. — Madame la maréchale de Mac-Mahon a fait attribuer au département de la Lozère, une somme de 502 mille francs sur le produit de la souscription nationale.

Une affaire assez curieuse s'est dénouée mercredi, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Le prévenu, le sieur X..., cordonnier, ne se contentait pas de fabriquer des souliers, il avait trouvé moyen d'augmenter ses revenus par l'usure la plus exorbitante. Ce sont les jeunes gens de famille, les étudiants qu'il exploitait, lorsque la justice est venue lui demander d'apurer devant elle ses comptes.

Un jeune homme, le sieur Z... est plusieurs fois tombé dans les pièges de cet usurier. Il lui commandait jusqu'à vingt-cinq paires de bottines, pour lesquelles il souscrivait des billets. Une fois, pour un billet de 100 fr., il faisait une lettre de change de 2,500 fr.

De 1869 à 1875, le cordonnier était parvenu à obtenir 25 0/0 pour 1 fr. de ce jeune client. Dans une autre circonstance, il obtenait sa signature pour un effet de 3,875 fr., pour lequel il lui était fait remise de 155 fr.

Afin de justifier ces sommes, X... fabriquait de longs mémoires, mentionnant, article par article, du vin, des liqueurs, de la bougie, du sucre, etc., etc., qu'il prétendait avoir fournis à l'étudiant. Enfin, l'addition totale des billets souscrits s'élève, depuis 1869, à 45,000 fr. pour lesquels X... a donné de la main à la main, 3,100 fr.

Un autre étudiant déclare aussi qu'il a maintes fois donné sa signature et que, pour 45,000 fr., X... lui a remis 3,000 fr. Il avait fait une commande de 5,000 fr. de bottines qu'il payait 25 fr. et qu'il n'a pu revendre que 6 fr. la paire.

Le tribunal a condamné X... à six mois de prison, à 25,000 fr. d'amende et aux frais.

Pour la chronique locale A. Layton.

Marché aux bestiaux de La Villette.

Paris, 5 janvier 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.494	1.874	1.30 à 1.84
Vaches.	988	938	1.00 à 1.62
Taureaux.	65	59	0.96 à 1.28
Veaux.	508	428	1.50 à 2.10
Moutons.	18.476	17.837	1.50 à 2.80
Porcs.	1.138	1.100	1.34 à 1.82

Bourse de Paris.

Paris, 6 janvier 1876.

Rente 3 p. %	66.40
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	104.75

Les hirondelles, ces poétiques messagères du printemps, ont depuis longtemps quitté notre sol hospitalier, à la recherche des beaux jours qui nous furent. Adieu, parties champêtres, ravissements de l'âme et des yeux ; adieu, promenades solitaires au bord du lac bleu : nous sommes en hiver !...

Les longues soirées ont recommencé ; c'est donc le moment de faire de la musique et d'interpréter le mélodieux répertoire de Jules Klein : *Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Pâte de Velours, Lèvres de Feu, Cuir de Russie, Pazzo d'Amore*, valses, la ravissante mazurka *Radus Roses ? Jules Klein-Quadrilles, France Adorée !* marche, à moins que nos aimables lectrices ne préfèrent chanter la mélodie inspirée « Rayons Perdus » ou « Soupir et Baiser », de notre éminent compositeur.

Le succès sans précédent de Jules Klein s'explique facilement : chez lui, la mélodie et l'harmonie s'appuient l'une sur l'autre, sœurs aimantes et inséparables, et de plus, ses valses, mazurkas, polkas, marches ou valses chantées, si gracieuses et si originales, peuvent être exécutées comme morceaux de danse ou de salon, et ne dépassent jamais la force moyenne. On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en timbres-poste (à 4 mains : 3 fr. ; 4 fr. 70 c. pour *Mélodies* ; 2 fr. pour le *Quadrille*) à COLOMBIER, Editeur du chef-d'œuvre de R. de Villac : *Catimini*, valse de Salon, Rue Vivienne, 6, à Paris.

La sixième livraison de *l'Histoire de France illustrée* de Michelet vient de paraître à la librairie A. Lacroix. Cette livraison comprend l'invasion

des hordes germaniques dans les Gaules, le premier choc des Gothes et des races celtiques.

La gravure représente Charlemagne accablé sur un balcon, les yeux pleins de larmes, pressentant l'instabilité de ses conquêtes au-delà du Rhin, qui, lui, mort, ne resterait pas longtemps à la couronne de France.

Il paraît une livraison le jeudi de chaque semaine. En vente chez GIRMA, libraire à Cahors,

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de

constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 48 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralyse, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Bencke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalesscière du Barry. » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalesscière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalesscière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalesscière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

Le numéro du 15 décembre de la *Reforme économique* contient les articles suivants : la Marine militaire, par M. Pierre Morin, ancien lieutenant de vais-

seau, qui montre avec un bon sens aussi net que celui de Bastiat, la parfaite inutilité de la marine militaire ; — *l'Economie dans les constructions*, par M. Viollet Leduc, le célèbre architecte ; — *l'Italie extérieure*, par Achille Mercier, qui soulève une grosse question pour l'avenir ; — *les Tourbières de la Frise*, par M. Henry Havard, dont la Société de géographie a couronné le *Voyage aux villes mortes du Zuiderzée* ; — la suite de la grande étude sur la *théorie du libre échange et le libre échange à l'intérieur* de M. Menier ; — les *Finances égyptiennes*, dont l'auteur garde l'anonymat, précisément parce qu'il est mieux que tout autre à même de fournir des renseignements sur ce sujet ; — *l'Angleterre et le canal de Suez*, par Edmond Barbier ; — la *Délégation ouvrière à l'exposition de Philadelphie*, par Auguste Desmoulins ; — la *Déclaration d'utilité publique et les Chemins de fer*, par Lucien Pasquier ; — le *Monopole des tabacs*, par Georges Lassez ; puis des chroniques économiques sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne.

Ce numéro est le quatrième numéro de la *Reforme économique*. Cette publication a prouvé qu'elle justifiait son titre. Elle a déjà agité les questions les plus importantes, et donné sur plusieurs d'entre elles des idées absolument neuves. C'est un magasin d'idées, non d'idées chimériques, mais d'idées pratiques.

Ces quatre numéros forment le premier volume de la *Reforme économique*. Il sera donné en prime à tous les abonnés dont les abonnements ne commencent à courir qu'à partir du 17 janvier.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

1876 Etrennes utiles et agréables 1876

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES
ELIAS HOWE, GOODWIN, SINGER, HURTU, BERTIER, & Co.

LARRIVE

MERCIER, DÉPOSITAIRE, 5, RUE DE LA LIBERTÉ, 5, A CAHORS.



L'Indispensable des familles.....	40
La Petite Silencieuse.....	45
La Floride.....	80
La Nec plus Ultra.....	100
La Favorite des familles.....	110
La Parisienne.....	150
L'Abeille.....	150
La Véritable Silencieuse.....	225
L'Howe-Bijou.....	175
L'Active, nouvelle machine.....	225



Escompte 10 p. % au comptant. — Apprentissage gratis.

L'acharnement avec lequel l'étranger essaye de ravir à la France le mérite de ses découvertes, nous fait un devoir de protester hautement dans l'occasion contre ces cyniques prétentions. Or, la France peut légitimement s'enorgueillir d'avoir donné le jour à BARTHÉLEMY THIMONIER, le véritable inventeur de la Machine à coudre.

L'histoire est là pour le prouver, et l'inventeur de cet admirable instrument a été victime pendant toute sa vie, de l'indifférence des savants qui le traitaient avec dédain, et de la stupide ignorance des ouvriers ses confrères qui regardaient le *Couso-brodeur*, c'est ainsi qu'on dénomme la première cousseuse mécanique, comme une invention diabolique destinée à les faire périr de misère.

L'inventeur est hélas ! mort à la peine et à la misère, le 5 août 1857, à Amplepuis (Rhône), après 30 années de lutttes héroïquement soutenues ; mais son invention a prospéré et le temps n'est pas loin où l'on trouvera dans chaque ménage un exemplaire perfectionné du *Couso-brodeur*.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, épreuves, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.



MONTRES
OR ET ARGENT
à
REMONTTOIR
et
ÉCHAPPEMENTS
ANCRES,
LIÈGE DROITE
et
A CYLINDRE

HORLOGERIE
LAMELLE, FILS,
RUE DE LA LIBERTÉ
A CAHORS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

CHAINES
OR, ARGENT
et
DOUBLÉ
CHAINES
DEUIL
CLEFS OR
ET ARGENT
PENDULES
de
PARIS & A CAISSE
TOURNE-BROCHES
REVEILS
ETC.

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton

Magasin de Bois à céder

Messieurs Lafargue, Richard, de Puy-l'Evêque, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils désirent céder leur Magasin de Bois.

La personne qui voudrait prendre la suite de cette bonne clientèle, trouvera auprès d'eux toute facilité pour traiter.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale
préparée au bismuth,
par conséquent d'une action salutaire
sur la peau.

Elle est adhérente et invisible,
aussi donne-t-elle au teint une
fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver au visage la souplesse
la douceur et les préserver
des gerçures et autres accidents
provoqués par le froid.
8, rue de la Paix. — Paris.

A VENDRE

UNE PAIRE DE

Juments Bretonnes

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

LIBRAIRIE MODERNE

J. GIRMA

Boulevard Nord, à Cahors.

Etrennes pour 1876

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES EN TOUT GENRE

D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION
ÉDITIONS

DE LUXE ET A BON MARCHÉ, COLLECTIONS HACHETTE, HETZEL, GARNIER ETC.

Choix des Collections de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES

Bibliothèque ROSE, Bibliothèque BLANCHE (cette dernière dite des jeunes filles).

Volumes brochés et reliés. — **Pariisiens** de grand luxe.

ARTICLES DE LUXE

Buvards, Papeteries, Necessaires, Albums photographiques, Porte-monnaies, Cassettes de mathématiques, Boîtes de couleurs, etc.

GRAND CHOIX DE PARTITIONS ET VOLUMES DE MUSIQUE, brochés ou richement reliés. — Assortiment complet d'**Encriers magiques** inépuisables.

Calendriers éphémères à effeuiller. — Agendas de poche et de cabinet.

ABONNEMENT AUX JOURNAUX

Nota. Les Catalogues des livres d'Etrennes seront distribués gratuitement et adressés de même par la poste à qui en fera la demande.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 45, rue des Saints-Pères

La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

4 volume in-12 de 566 pages, avec 412 gravures sur bois.
Prix broché, 4 fr. 50 ; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL Hovelacque.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50 ; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant l'**ANTHROPOLOGIE**, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et son prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE

A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinet.

G. KOLB

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements..... fr.